

side au commerce; qu'il est aussi une maison de banque ordinaire, fonctionnant pour son propre et privé compte, ayant des intérêts particuliers à satisfaire, des dividendes à distribuer à ses actionnaires.

Dans ces conditions, au lieu de s'étonner qu'elle défende son encaisse, c'est-à-dire le *caput et fundamentum* de son patrimoine, il y aurait plutôt lieu d'être surpris qu'elle ne laissât circuler par les mille petits canaux de la circulation et de l'es-compte. Dans ces conditions encore, faut-il s'étonner si, à l'exemple des maisons de banque prudentes, elle s'exagère le péril et prend des mesures de garantie, alors que rien ne les commande impérieusement? Elle ne fait qu'appliquer le mot fameux et plein de sagesse de la Comédie: «Il vaut mieux trembler sans sujet que de s'exposer sans précaution.»

Chacun gouverne ses intérêts comme il le veut et l'entend, et les plus beaux raisonnements du monde, les plus éloquents discours, les articles les plus savamment dissertés se briseront toujours contre cet argument sans réplique: «Laissez-moi faire mes affaires ainsi que je crois qu'elles doivent être conduites.» — A. Matagrin.

Le Journal des Débats consacre, sous la signature de M. David, secrétaire de la rédaction, un long article à la question monétaire, envisagée du point de vue de la solidarité internationale:

En matière de crédit et de grandes banques, la solidarité qui lie les uns aux autres les peuples les plus civilisés, dit cette feuille en concluant, se fait sentir en ce moment par des inconvénients graves. La sécurité et la prospérité du commerce et de l'industrie française sont mises en question par les faits et gestes de la Banque d'Angleterre. N'y aurait-il pas lieu de faire des efforts pour que de nuisible qu'elle est, cette solidarité devienne profitable? N'est-il pas dans la nature même des choses qu'il sorte de cette solidarité, pourvu qu'on le veuille, infiniment plus de bien que de mal?

#### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

M. le maire de Douai vient de publier l'affiche suivante:

Lorsque l'Empereur Napoléon III, par son décret du 28 avril 1865, a rétabli la Faculté de Droit de Douai, il a voulu, comme il l'a dit lui-même à la députation chargée de lui demander cette faveur: «Retenir le jeunes gens le plus longtemps possible au foyer domestique et sous l'influence de la famille.»

Cette pensée a été comprise par tous les habitants du ressort académique. Néanmoins le maire de la ville de Douai croit qu'il est opportun de rappeler les raisons qui doivent déterminer les étudiants du nord de la France à se faire inscrire sur les registres de la nouvelle Faculté.

Siège d'une cour impériale, de l'Académie et de la Faculté des lettres, la ville de Douai offre aux jeunes étudiants tous les moyens de se former à la parole et à l'éloquence.

Centre d'un réseau de voies ferrées, elle présente les plus grandes facilités de communication; et l'administration du chemin de fer veut bien faire une importante réduction de prix pour les étudiants du ressort académique qui ne résideraient pas à Douai.

Les cours, qui s'ouvriront le jeudi 16 novembre 1865, comprendront toutes les matières enseignées dans les trois années de droit; l'on y fera même des cours pour le doctorat ou quatrième année. Huit professeurs sont chargés de ces cours, et leurs noms suffisent pour prédire un plein succès.

Tous les bacheliers es-lettres pourront se faire inscrire du 2 au 15 novembre; les registres seront ouverts jusqu'au 20 pour les jeunes gens admis au baccalauréat dans le mois de novembre prochain.

Les étudiants qui ne se proposeraient que d'obtenir le certificat de capacité exigé pour être titulaire d'un office d'avoué, pourront suivre les cours sans être tenus de produire le diplôme de bachelier. Ceux qui auront commencé l'étude du droit dans une autre Faculté, et les étrangers qui voudraient obtenir leurs grades en France, pourront aussi suivre les cours.

Outre la bibliothèque de la ville, si riche en collections d'ouvrages sur l'ancienne jurisprudence, une bibliothèque spéciale sera établie dans la Faculté de droit.

Des conférences facultatives pour les élèves de chacune des trois années, seront ouvertes sous la direction de MM. les agrégés de la Faculté; elles auront pour but d'exercer les élèves à développer les principes enseignés aux cours, et constituent, par suite, la meilleure préparation aux examens et aux concours.

Des médailles, des prix et des mentions honorables seront distribués à la fin de chaque année.

Des bulletins semestriels sur l'assiduité, le travail et la conduite des enfants seront envoyés à leurs parents ou tuteurs.

Tous les pères de familles et tous les étudiants du Nord de la France comprendront les avantages qu'offre la Faculté nouvelle, et la ville de Douai sera récompensée des sacrifices considérables qu'elle a faits en voyant les jeunes gens du nord de la France et des pays voisins venir, comme leurs pères, se former à la jurisprudence dans cette école qui va se rouvrir après avoir été fermée durant plus de soixante-dix ans.

Nous recevons la lettre suivante:

Roubaix, 17 octobre.

Monsieur le Rédacteur,

Ayant été témoin, dimanche dernier, d'un spectacle édifiant et plein d'intérêt auquel vingt mille personnes au moins n'ont pu prendre place, je viens vous prier de vouloir bien m'ouvrir les colonnes de votre excellent journal et me permettre d'offrir aux absents un simple récit qui puisse les dédommager en partie de ce qu'ils n'ont pu voir.

A six heures du soir, toutes les nefs de la vaste église Notre-Dame étaient remplies comme elles ne l'avaient jamais été sans doute. La foule des fidèles se pressait jusque dans le chœur et même sur les degrés de l'autel. Quelle était donc la cause qui pouvait amener là tant de monde? — Une de ces démonstrations religieuses comme le catholicisme seul peut nous offrir le spectacle imposant. Une splendide illumination, c'est bien le moins qu'on puisse dire, avait été préparée par les soins et le zèle des RR. PP. Maristes.

Tous les paroissiens, riches et pauvres, tous, le plus modeste ouvrier et la plus humble servante, avaient apporté leur offrande, véritable tribut d'amour filial payé à la Reine des Anges. Toutes les âmes étaient sous l'influence d'une émotion profonde lorsque le R. P. Duphy, de sa voix forte et puissante, fit entendre ces paroles qui trouvèrent un écho dans tous les cœurs: «Saluons-la, mes frères, cette glorieuse Reine, avec les anges, les archanges, les patriarches, les prophètes, les apôtres et les martyrs...» Le discours remarquable de l'éminent prédicateur fut accueilli avec l'attention la plus soutenue.

Les chants, dirigés par l'un des vicaires de la paroisse, servirent de transition harmonieuse à la consécration solennelle que le R. P. Supérieur prononça du haut de la chaire. Sans doute, de son trône céleste, Notre-Dame dut fixer les yeux avec amour sur ses enfants prosternés à ses pieds et répandre sur eux avec abondance les grâces et les bénédictions implorées par le pieux missionnaire. Y avait-il, en effet, quelque part dans le monde, à la même heure, une autre assemblée, réunie en l'honneur de Marie, où elle fût priée et vénéralée avec plus de tendresse et de piété sincère? Honneur aux religieux Maristes qui se dévouent avec tant de générosité pour convertir et ramener leurs frères; honneur au bien-aimé doyen de la paroisse Notre-Dame qui veut procurer à toutes ses ouailles les avantages si précieux du Jubilé; si ses labours sont lourds, ses consolations promettent d'être bien douces et bien abondantes.

Le matin de ce même jour, il y avait eu dans la paroisse un spectacle émouvant: dès l'ouverture de l'église, la sainte table avait été pour ainsi dire envahie par une foule compacte et profondément recueillie. Aussi, il était facile de lire dans les traits de notre vénérable doyen combien il était heureux du bonheur de tous ses paroissiens dont il est le pasteur, et qu'il a su captiver par les charmes de sa bonté et de sa douceur, il voyait avec bonheur le retour de ses brebis qui avaient si bien répondu à son touchant appel pour le Jubilé. Jour précieux dans la vie d'une paroisse, et pour le pasteur et pour les fidèles que celui où il est donné d'être témoin de semblables manifestations. La religion catholique a seule le privilège de ces cérémonies grandioses qui élèvent les âmes. Hier soir encore l'église Notre-Dame était littéralement comble; le chœur et les chapelles latérales suffisaient à peine pour contenir le nombre des fidèles avides d'entendre la parole sacrée. Les hommes seuls avaient été admis à cette conférence particulière; ils ont répondu avec une unanimité remarquable à l'appel qui leur avait été adressé.

Dans la paroisse St. Martin, les RR. PP. Jésuites, à St. Elisabeth, les RR. PP. Récollets, rivalisent de zèle et de dévouement avec les RR. PP. Maristes; ils ont déjà recueilli la récompense de leurs travaux évangéliques.

Veillez, Monsieur, agréer etc.

Un paroissien de Notre-Dame.

Un obit solennel a été chanté, hier, à Lille, en l'église Ste Catherine pour le repos de l'âme du général de Lamoricière.

Une foule considérable appartenant à toutes les classes de la société, assistait à cette cérémonie.

Le 12 octobre, ont été échangées au ministère des affaires étrangères les ratifications de trois nouvelles conventions de poste entre la France et la Belgique.

Entre autres améliorations résultant de ces traités, le prix du port des lettres simples sera abaissé de 40 centimes à 30 centimes en cas d'affranchissement, et de 60 centimes à 50 centimes en cas de non affranchissement.

Le prix du port des imprimés expédiés de France pour la Belgique serait réduit de 40 centimes à 6 centimes par 40 grammes en faveur des journaux et écrits périodiques.

Les imprimés non périodiques ne seront plus passibles que d'une taxe d'affranchissement de 5 centimes par 40 grammes.

Des papiers d'affaires sous bande pourront être échangés entre les habitants des deux pays moyennant le paiement d'une taxe d'affranchissement de 50 centimes par chaque poids de 200 grammes.

La transmission des sommes de 200 fr. et au-dessous pourra avoir lieu au moyen de mandats de poste.

Enfin, les lettres échangées renfermant des valeurs déclarées pourront être envoyées de l'un des deux pays dans l'autre, lorsque leur circulation sur le territoire belge aura été autorisée par la loi.

L'époque à partir de laquelle ces conventions recevront leur exécution sera fixée ultérieurement et portée, comme d'usage, à la connaissance du public par des décrets impériaux insérés tant au *Moniteur* qu'au *Bulletin des Lois*.

On lit dans l'*Observateur d'Avonnes*:

Il y a quelques jours, le cheval du maire de B..., une commune de notre arrondissement, vient à tomber dans un puits; la nouvelle de l'accident attire aussitôt une nombreuse affluence, et les malins de l'endroit se concertent pour tirer le pauvre animal de sa triste position. L'un d'eux, prenant une résolution héroïque, offre de descendre dans le puits et d'aller attacher le cheval à une corde que les assistants tireront à eux.

La proposition est acceptée et mise aussitôt à exécution; notre sauveur descend; quelques minutes après, on l'entend crier: «Tirez, le nœud est fait.» Tous les assistants unissent leurs efforts, s'attachent à la corde, et bientôt on voit apparaître la tête du cheval, puis le cou, serré par un magnifique nœud coulant qui avait été arrangé, comme bien vous pensez, le cheval qu'un si habile procédé rendait à la lumière du jour.

Pour toute la chronique locale, J. Rebourg.

#### CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances:

Paris, 16 octobre.

Les spéculateurs dissertaient aujourd'hui, à la Bourse, sur la réunion du conseil supérieur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. La version la plus accréditée est que l'on voudrait régulariser sur des bases moins aléatoires le système des escomptes de la Banque de France.

Le général de Montebello, qui retourne prochainement à Rome, a été reçu avant-hier par l'Empereur en audience particulière.

Le *Mémorial diplomatique* organe des intérêts autrichiens, se croit en mesure d'affirmer que les conférences qui ont eu lieu à Biarritz entre l'Empereur et M. de Bismarck n'ont en aucun caractère politique. On embarrasserait fort la feuille autrichienne si on lui demandait de fournir la preuve de ses dénégations.

On persiste à dire, dans certains cercles politiques de Bruxelles et de Paris, que le roi des Belges fera visite à l'Empereur et à l'Impératrice avant le départ de LL. MM. pour Compiegne.

Le Pape se propose de tenir une chapelle cardinalice (*capella cardinalizia*) avec l'absoute pontificale, à la chapelle Sixtine, pour célébrer la mémoire du général Lamoricière. Cet honneur n'a été rendu qu'une seule fois depuis trois cents ans, et ce fut Marc-Antoine Colonna, le vainqueur de Lépante avec Juan d'Autriche, qui en fut l'objet.

On me transmet en ce moment, dit un correspondant de l'*International*, de Londres, une nouvelle excessivement importante. Je vous l'envoie sous toutes réserves, bien que le dernier discours de M. Johnson soit de nature à me permettre d'y ajouter foi. Il paraîtrait donc que le Gouvernement des Etats-Unis est à la veille de contracter un emprunt considérable, et qu'au lieu de s'assurer les bonnes grâces du Gouvernement français, qui pourrait refuser de laisser émettre l'emprunt à Paris, le cabinet de Washington va reconnaître l'Empire du Mexique.

On dit qu'on a soumis à l'Empereur un travail considérable sur les octrois, travail qui serait donné à la section du conseil d'état chargée des recettes et des dépenses municipales, pour le transformer en projet de loi. C'est le résultat de l'enquête confiée, il y a quelques mois, à M. Guizy, et qui avait pour but d'exposer la situation des différents états d'Europe en ce qui concerne les taxes dites de consommation locale.

S'il fallait ajouter foi aux informations qu'a recueillies le *Courrier de l'Algérie*, il serait question de fonder à Alger «une Société qui prendrait le titre d'*Union Colonisatrice*, et dont le but serait d'attirer en Algérie les capitaux et les bras qui lui font défaut.»

Une Commission spéciale est chargée, dit-on, de faire une enquête et un rapport sur les sociétés de coopération, tant en France qu'à l'étranger.

La conférence sanitaire proposée par l'Empereur aura son siège à Constantinople.

S'il fallait en croire plusieurs journaux de département, il y aurait des candidatures officielles aux prochaines élections de l'Ain et des Basses-Pyrénées. M. Larrabure, maire de Pau, se porte dans la première circonscription, et M. Chesnelong, maire d'Orthez, dans la deuxième. Le concurrent de M. Larrabure à Pau sera M. Marcel Barthe, ancien membre de l'Assemblée constituante. Rien ne paraît encore décidé ni dans le parti conservateur, ni du côté de l'opposition, en ce qui concerne la succession de M. Lemaire.

C'est M. de Luca, grand-maitre de l'Ordre napolitain, qui s'est chargé de protester, par une circulaire adressée à toutes les loges maçonniques d'Italie, contre la

récente allocution du Pape. Sa lettre est datée du 10<sup>e</sup> jour de la 7<sup>e</sup> lune de l'an de vérité 000.865 (*sic*). On parle toujours d'un acte semblable émanant du Grand-Orient de Paris, et auquel les loges provinciales seraient invitées à adhérer.

Le prince Napoléon a été avisé par le télégraphe du départ du roi et de la Reine de Portugal pour Bruxelles, S. A. I. a ajourné en conséquence le voyage qu'elle se proposait de faire à Paris.

La duchesse de Morny est en ce moment installée avec ses enfants au château de Nattes, en Auvergne. Elle a, dit-on, renoncé à se défaire de cette propriété, où son mari avait dépensé des sommes considérables en embellissements.

On a annoncé dans le temps que M. Thiers se disposait à écrire l'histoire de la république et de la ville de Florence, et qu'il avait entrepris à ce sujet des voyages et des recherches sur les lieux mêmes; il paraît que l'historien, homme d'Etat, n'a pas précisément les intentions que l'on se plaisait à lui prêter, et que le travail auquel il consacre actuellement ses soins est une histoire de l'art au point de vue historique. L'œuvre est, assure-t-on, assez avancée, grâce à l'activité soutenue que lui consacre l'ancien ministre de Louis-Philippe.

Il y a quelques jours, au théâtre de la Gaîté, M. Edouard Plouvier a lu un mélodrame, ce je ne sais combien d'actes qui s'appelle le *mangeur de fer*. Les acteurs sont encore sous le coup de l'émotion et de la profonde terreur que leur a fait éprouver cette lecture. L'auteur jusqu'à ce jour, n'avait guère donné au théâtre que des productions d'un intérêt doux et touchant; cette fois il s'est plongé dans le crime jusque par-dessus la tête. Son mangeur de fer est un forçat de la plus formidable espèce. La scène se passe, tour à tour, dans les bouges, les prisons, les bagnes. Ce ne sont que forçats, que roulements de chaînes. Cet agréable divertissement est tenu en réserve pour cet hiver et on se propose de le monter avec un certain luxe de décors et de costumes, — gracieux costumes que ceux des bandits rivés à la chaîne. C'est à Paulin Menier qu'on a donné le rôle du Mangeur de fer et l'on raconte qu'il est fort embarrassé de savoir comment il parviendra à s'introduire dans la peau d'un pareil scélérat. Le fameux Dubosc, du *Courrier de Lyon*, n'était qu'un mouton auprès de ce dernier.

Sur la demande de M. le baron Taylor, l'Empereur a autorisé l'entrée en France de la musique du 34<sup>e</sup> régiment d'infanterie prussienne. Cette musique est en garnison à Rastad, passera à Strasbourg et se rendra en uniforme à Paris, où elle est appelée à donner un concert au profit de la société de bienfaisance fondée en faveur des artistes.

Le premier numéro du nouveau journal le *Soleil* a paru aujourd'hui. Il ne s'occupe pas de politique et se vend dix centimes. Il est enchanté de son titre, attendons s'il en sera de même de ses lecteurs.

Un nouveau journal, le *Moniteur de l'Exposition universelle* vient de paraître. La visite que l'Empereur et l'Impératrice ont faite vendredi dernier au palais des Champs-Élysées a été signalée par quelques épisodes assez curieux. Les marchands sont toujours des marchands, et l'un des exposants, croyant que l'occasion était venue de faire une bonne affaire, se hâta, au moment où l'Impératrice passait, de pousser sa petite fille devant Sa Majesté.

Madame, dit l'ambassadrice improvisée, voilà une peinture de la reine Hortense que mon père m'a dit de vous offrir.

Oh! répliqua l'Impératrice, jamais la reine Hortense n'a fait un semblable ouvrage. Gardez-le, mon enfant, je vous remercie.

Nécessairement les augustes visiteurs se sont rendus dans la salle où est exposée la magnifique collection d'armes de l'Empereur. L'arrangement n'en a été trouvé ni heureux ni de bon goût, et ordre a été donné de le changer complètement, de disposer la salle d'une manière plus digne et plus somptueuse. Les employés du Musée et du garde-meuble qui avaient été chargés de cette besogne ont commencé aujourd'hui une décoration qui, on l'espère, ne laissera rien à désirer, et leur évitera un compliment aussi peu gracieux que celui qui leur a été adressé en masse vendredi dernier.

La circulation des marchandises aux débarcadères des chemins de fer et à travers Paris, est prodigieuse en ce moment. Ce sont les grands approvisionnements d'hiver qui se font dans les magasins et les manufactures.

Pour toute la correspondance J. Rebourg.

On écrit de Bruxelles que le roi et la Reine de Portugal sont descendus au château de Laeken où ils ont été reçus par le roi Léopold et où ils resteront jusqu'à leur départ pour l'Allemagne, fixé au 20 octobre.

FAITS DIVERS.

Dimanche, 15, a eu lieu à Chateaux, le premier tirage partiel de la Loterie de Chateaux: 117 numéros ont été tirés; les cent premiers ont gagné chacun 100 francs. Dix chacun 500 fr.; un 5000 fr., gagné par le N° 1.686.560; un 10.000 fr., gagné par le N° 1.486.940 et un de 1.000 fr. qui ont été gagnés par ces numéros 3.786.786, 1.461.880, 1.315.746, 2.359.870 et 3.117.301.

M. Oscar Tardy écrit au *Temps*, au sujet du choléra de Toulon, une lettre dont nous extrayons l'intéressant passage que voici:

M. Gustave Girard, l'un des jeunes médecins accourus de Montpellier à l'appel du conseil municipal de Toulon pour porter secours aux malades atteints par l'épidémie, était arrivé dans cette dernière ville vers le 15 septembre, et avait été attaché immédiatement à l'ambulance de Mourillon.

Attaqué lui-même par le fléau dès les premiers jours de son arrivée, il refusa constamment d'être remplacé, et continua son service nuit et jour avec une infatigable activité. Toujours debout au premier signal, courant d'un malade à l'autre, se multipliant pour combattre les atteintes du mal, Girard ne prenait que quelques heures de repos en se jetant tout habillé sur un matelas, soutenu par quelques chaises.

Voyant combien de malheureux étaient abandonnés de leurs par crainte de l'épidémie, et sachant aussi que, sur cette question de contagion, des hommes éminents dont le nom fait autorité dans le monde scientifique étaient loin de se trouver d'accord, l'héroïque jeune homme eut le courage insigne de prendre, devant de nombreux témoins, de la sueur de cholériques, morts, hélas! quelques heures après, et de le placer sur sa langue; puis, poussant encore plus loin la témérité, il fit la même expérience avec de l'enduit noirâtre qui recouvrait la langue d'un cholérique foudroyé depuis deux heures.

Il est resté debout... Il a joué sa vie pour rassurer les esprits épouvantés et faire faire à la science un pas de plus.

Un fait judiciaire des plus curieux vient de se passer à Hendaye, sur la frontière d'Espagne. En voici la narration que publie un journal de la Loire:

MM. Ernest Gouin et Co. armés, contre la Compagnie du Nord de l'Espagne, d'un jugement du tribunal de commerce de la Seine, qui condamne cette dernière à leur payer une somme de cent mille francs, nonobstant appel et sans donner caution, se sont présentés au siège de l'administration, place Vendôme, et, après une signification et un commandement par ministère d'huissier, auxquels il n'a été répondu que par un refus absolu de payer, ils ont dû faire opérer, dans les bureaux de la Compagnie, une saisie-exécution qui s'est trouvée de nul effet par suite de la déclaration faite, dans la forme légale, par la Société de Crédit mobilier français, que rien, dans son hôtel de la place Vendôme, n'appartenait à la Compagnie du Nord de l'Espagne.

C'est alors que l'huissier de Paris a expédié le jugement à un confrère de Bayonne qui, sachant comme tout le monde que les trains appartenant à la Compagnie du Nord de l'Espagne passent la frontière pour s'arrêter à Hendaye, y a opéré le vendredi 29 septembre, à huit heures du matin, la saisie régulière du premier de ces trains qui s'est présenté, en présence du commissaire de police de la gare et des gendarmes de service du poste de Béhoë.

Le matériel saisi, qui comprenait, outre la machine et son tender, six voyageurs et des fourgons, a été conduit sur une voie de garage, où il a été laissé sous la surveillance d'un lieutenant de douane, légalement constitué gardien de justice.

Alors seulement on s'est décidé à trouver des fonds à Paris, dans les caisses de la Compagnie, qui, prévenue de la saisie et de son maintien, a versé le lendemain 30 septembre, entre les mains de l'huissier de Paris, la somme de cent mille francs, montant de la condamnation.

Avis de ce paiement fut immédiatement donné par le télégraphe, à Hendaye, au gardien de justice, et alors seulement le train saisi a été libéré et a pu rentrer en Espagne.

Nous trouvons, dans une correspondance du Nord les détails suivants sur un attentat commis contre un agent consulaire français dans l'Etat de Venezuela:

Vous savez sans doute que l'agent consulaire de France à Carupano (Venezuela) a été, le 21 août dernier, victime d'un incroyable guet apens, dont les autorités du pays ont semblé accepter, sinon la préméditation, au moins la complicité morale, par leur inexplicable attitude pendant et après ce grave attentat. J'ai pu me procurer sur cette ténébreuse affaire quelques détails que je m'empresse de mettre sous les yeux de vos lecteurs.

L'agent consulaire français, M. Pietri, allait quitter Carupano le 21 août dernier, lorsque arrivé sur le port, au moment de s'embarquer, il fut tout à coup arrêté par deux individus mal famés, qui, avec une audace inouïe, devant les autorités locales qui étaient là pour accompagner, en quelque sorte, le représentant de la France, lui barrèrent le chemin et lui montrèrent le poing en vociférant contre lui des menaces de mort.

Devant une attaque aussi extraordinaire, qu'imprévue, M. Pietri surpris, et sans armes, eut naturellement recours aux autorités locales; il sollicita leurs secours du regard; mais voyant leur air d'indifférence profonde et leur impassibilité, il s'élança vers eux et leur déclara à haute et intelligible voix qu'il se plaçait sous le pavillon de la France, qu'il en était toujours le vice-consul, qu'il invoquait ses garanties et ses privilèges, et qu'il rendait dès ce moment les autorités responsables de tout ce qui pourrait arriver.

Mais cet énergique appel du droit international ne fut pas entendu, et les assassins presque encouragés par le silence des autorités, se jetèrent avec assurance